



**Compte rendu
AG du 11 Mars 2014 à Clermont en Argonne**

Etaient présents : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 19h et présente les excuses des délégués communautaires absents.

M. le Président remercie tous les élus pour leur investissement durant ces 6 dernières années.

1) Instances

• **Nouvelle composition du conseil communautaire en 2014 : arrêté préfectoral :**

M. le Président informe l'assemblée de la nouvelle composition du conseil communautaire en 2014. 29 délégués communautaires formeront la nouvelle assemblée délibérante.

M. le Président ajoute qu'un nouveau régime sera applicable aux **suppléants** à partir des prochaines municipales :

- Lorsqu'une commune ne dispose que **d'UN** seul délégué, la commune désigne un suppléant dans les mêmes conditions que les titulaires (c'est le n°2 dans l'ordre du tableau)
- Le suppléant peut participer avec voix délibérative aux réunions du conseil communautaire en cas d'ABSENCE du délégué titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le président.

(Article L5211-6 du CGCT modifié par la loi du 29/02/2012)

Seule la commune de Clermont en Argonne est concernée par la nouvelle réglementation appliquée aux communes de plus de 1 000 habitants, à savoir :

- Parité hommes-femmes
- Le même scrutin servira à élire les élus municipaux et délégués communautaires
- Scrutin de liste sans panachage, ni rature sur les bulletins

2) Habitat :

• **Versement de 2 subventions façades :**

Il est proposé aux délégués communautaires de statuer sur le versement de deux aides à la rénovation de façades privées, dans le cadre des programmes 2010 et 2011, menés en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine. Les deux propriétaires ont achevé leurs travaux et ont fourni les pièces justificatives.

Demandeur	M. REGNIER Bernard	M. BONNET Emmanuel
Localisation du projet	19 rue Bellefontaine 55120 Futeau	10 rue Basse 55120 Auzéville en Argonne
Montant travaux TTC	3 286,93 €	23 287,02 €
Dépense subventionnable	8 200 € et 4 100 €	8 200 € et 4 100 €

[Aubréville](#)
[Brabant en Argonne](#)
[Brocourt en Argonne](#)
[Le Claon](#)
[Clermont en Argonne](#)
[Dombasle en Argonne](#)
[Froidos](#)
[Futeau](#)
[Les Islettes](#)
[Jouy en Argonne](#)
[Lachalade](#)
[Le Neufour](#)
[Neuvilly en Argonne](#)
[Rarécourt](#)
[Récicourt](#)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

Taux d'intervention	25%	25%
Subvention	821,73 €	3 075 €
Dont CODECOM	410,865 €	1 537,5 €
Dont Conseil Régional	410,865 €	1 537,5 €

Délibération : Valider le versement des subventions dans les conditions susmentionnées, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

• **Nouveau programme subvention façades 2014 avec région Lorraine/CADT :**

A la demande de M. Jeannesson, Vice-président en charge de la compétence Habitat, Mme Elkaim, agent de développement local, présente le programme de subventions façades 2014, en partenariat avec la Région Lorraine. Les caractéristiques de ce nouveau programme sont les mêmes que les années précédentes.

	Propositions Conseil Régional (mêmes caractéristiques que les précédents programmes)
Façades classiques	25% d'une dépense subventionnable de <u>4100€</u> (maximum nouvelle subvention de 1025€)
Façades de caractère	25% d'une dépense subventionnable de <u>4100€</u> (subvention de 1025€ max) + 25% d'une dépense subventionnable de <u>8200€</u> si respect des prescriptions du CAUE (subvention complémentaire de 2050€ max) soit une aide de 3075€ max

Les habitants sont demandeurs puisque certains dossiers sont en en cours de constitution. Le CAUE reste aussi partenaire pour ce nouveau programme.

Délibération : Valider le nouveau règlement d'intervention pour les aides au ravalement de façades privées, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité.

3) Economie/Tourisme :

• **Convention OTSI – annexe 2014 plans d'actions et loyers :**

A la demande de M. Drouet, Vice-président en charge de la compétence Tourisme, Mme Elkaim présente les actions menées par l'OTSI dans la cadre de la convention signée en 2013, avec la communauté de communes. La convention avec l'OTSI a été revue fin 2012 pour une application en 2013. Elle est valable 3 ans (années 2013, 2014 et 2015).

Le bilan 2013 de l'OTSI est conforme à ce qui est inscrit dans la convention :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

- L'inscription d'une annexe 1, correspondant aux activités pouvant faire l'objet de crédits supplémentaires versés par la Codecom :

L'Église de Clermont en Argonne est ouverte 2 demi-journées par semaine (le mercredi, le dimanche et les jours fériés) de 14h à 17h du 15 Mai au 15 Septembre, avec la présence d'un guide. La subvention versée par la communauté de communes serait de 0,5 €/ habitant sur une population totale de 4 602 habitants (population légale au 1er janvier 2013 - source INSEE)

Un emploi à mi-temps est présent pour les ouvertures estivales des week-ends de l'office de tourisme en juillet et en août, la communauté de communes du Centre Argonne s'engage à prendre en charge cet emploi, pour un salaire plafonné au SMIC en vigueur.

- L'inscription d'une annexe 2 présentant toutes les actions de l'office de tourisme pour l'année, avec entre autre l'organisation de
 - l'Argonne fête les jardins et des Puces Couturières

Pour l'année 2014, les actions seront les mêmes qu'en 2013. Quelques animations seront prévues en plus comme le Tour de France en juillet 2014.

Budget prévisionnel 2014 :

	Actions 2014
Prévisionnel 2014	Prévu
solde subvention 2013	2 301 €
subvention annuelle 2014	11 505 €
Argonne fête les jardins 4 ^{ème} éd.	425 €
Puces couturières 1 ^{ère} et 2 ^{ème} éd.	600 €
Visite église	2 301 €
accueil estival	2 809,35 €
Total	19 941,35 €

Une proposition nouvelle de prise en charge des loyers concernant le local occupé par l'OTSI à Clermont est faite à l'assemblée.

M. le Président ajoute que pour d'autres associations leurs frais sont déjà pris en charge par la communauté de communes. Il sera ainsi prévu dans le budget 2014 de la codecom.

La demande est faite à M. Lhuillier de savoir à combien se chiffre le montant du loyer mensuel. Il est d'environ 330 €.

Mme Briolet demande d'où proviennent les recettes de l'OTSI. Mme Aimont, DGS, répond que seules les quelques ventes de produits et cotisations forment les recettes.

M. le Président indique que les relations sont de bonnes qualités, et qu'un vrai travail est effectué entre les deux structures.

Mme Briolet demande le nombre de visiteurs accueillis dans le cadre des visites effectuées à l'église de Clermont. Mme Elkaim répond que ce sont près de 400 visiteurs dont 100 durant les journées du patrimoine qui ont été accueillis. M. Lhuillier, Vice-président à la voirie et maire de Clermont ajoute qu'en comptant les groupes... 660 personnes ont pu visiter l'église.

Mme Masi demande quels sont les horaires d'ouverture de l'OTSI. M. le Président explique que l'OTSI est ouvert les weekends, en plus de la semaine, pendant la période estivale. Ouverture rendue possible avec le poste à mi-temps financé par la communauté de communes. Mme Liénard ajoute que les coordonnées de l'OTSI ne figurent pas dans l'annuaire papier. Mme Briolet ajoute que l'OTSI est fermé pendant les vacances de Noël ce

qui peut être préjudiciable. M. le Président explique que l'OTSI est ouvert durant la 1^{ère} quinzaine de décembre avec le marché de Noël.

**Délibération : Valider les annexes année 2014 à la convention, Valider le principe d'une prise en charge des loyers du local occupé par l'OTSI à Clermont, Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier,
Vote : Unanimité.**

• **Itinéraire Maurice Genevoix :**

A la demande de M. Drouet, Vice-président en charge de la compétence Tourisme, Mme Elkaim présente l'avancement du projet d'itinéraire touristique Maurice Genevoix.

La codecom Triaucourt Vaubécourt est chef de file de ce projet.

L'itinéraire part de Châlons en Champagne, puis Gercourt, Montfaucon, La Vaux Marie, Louvemont, Rupt en Woëvre, Les Eparges et le Bois de St Rémy la Calonne. Entre ces différentes grandes étapes plusieurs points de passages et d'arrêts ont pu être identifiés en septembre 1914 :

- Parois : lieu de passage
- Brabant : brève halte
- Brocourt : Maurice Genevoix est malade et consulte un médecin sous le porche de l'église. Après quelques heures de sommeil, le 106^{ème} régiment repart vers Jubécourt puis Ville sur Cousance.

L'objectif est d'installer des panneaux « grand format » sur les sites majeurs cités plus haut, et des panneaux intermédiaires sur de simples étapes ou lieux traversés.

Proposition : un panneau intermédiaire sur la commune de Brocourt.

La charte graphique est réalisée par la codecom de Triaucourt-Vaubécourt.

D'autres supports viendront compléter les panneaux :

- Dépliant touristique
- Tracé GPS avec le développement d'un site ou appui sur un site existant
- Création de QR code

Le Pays de Verdun s'est porté volontaire pour regrouper les collectivités faisant partie de son périmètre, afin de diminuer le nombre de interlocuteurs pour la communauté de communes Triaucourt Vaubécourt.

Actuellement la société de graphisme produit les graphismes pour les panneaux et pour le dépliant. La prochaine étape est la rédaction puis la passation du marché de la signalétique et la préparation de l'inauguration du tracé.

4) Affaires scolaires :

• **Rythmes scolaires depuis 09/2013 : bilan intermédiaire, comité de pilotage, PEDT...**

M. Le Président rappelle la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à travers l'instauration des TAP (temps d'activités péri-éducatives). 60 ateliers sont formés et plus de 80% des enfants y participent. Il y a une grande diversité d'activités et d'intervenants : les professeurs des écoles, les associations, les vacataires, et le personnel de la codecom.

Les TAP vont à présent s'appeler des NAP (Nouvelles Activités péri-éducatives).

L'Etat a apporté son soutien financier pour les années 2013 et 2014 mais nous ne savons pas ce qu'il en sera pour les années suivantes.

Par rapport au versement de cette aide, une incompréhension sur ce versement se fait sentir : c'est la codecom qui met en œuvre cette réforme mais ce sont les communes qui touchent la subvention de l'Etat et qui doivent ensuite la reverser à la codecom.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

Pour le financement de la CAF (Cofinancement Aide Spécifique Rythmes Educatifs), les conditions d'octroi sont les suivantes :

- accueils de loisirs déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse selon les normes prévues au Code de l'action sociale et des familles;
- accueils de loisirs déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse assouplissant leurs conditions d'encadrement dans le cadre de la signature d'un Projet éducatif de territoire (Pedt).
- 0,50 € x nb heure réalisé / enfant (dans la limite de 3h/semaine et 36 semaines)
- Couvre exclusivement les 3 nouvelles heures dégagées par la réforme des rythmes éducatifs sur le secteur périscolaire

La déclaration à Jeunesse et Sports a été effectuée, mais le PEDT n'est pas encore finalisé ni signé. Le financement de la CAF n'interviendra qu'à partir du 6 janvier 2014, et non pas depuis le début de la rentrée scolaire au 3 septembre 2013.

M. Fourmet demande si cela va coûter à la collectivité. M. le Président répond oui pour la période de septembre à décembre pour le financement de la CAF.

M. Lhuillier demande la date à laquelle le solde de la subvention de l'Etat va être versé. M. le Président indique qu'à ce jour aucun calendrier de versement n'a été fixé.

Délibération : Approuver la signature de la convention avec la CAF de la Meuse, Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité.

- **Subventions classes PAC – subventions collège :**

A la demande de M. le Président, Mme Aimont présente la demande de subvention qui a été faite par l'école Michèle Drouet pour une classe découverte :

- Destination Jura du 26/05 au 30/05/2014
- Découverte d'un environnement naturel différent : montagnes, alpages
- Activités physiques et sportives de plein air (escalade, tir à l'arc, spéléologie, équitation...)
- Participation de 37 élèves sur 40 (CE2-CM1-CM2)
- Coût par élève estimé à 300€ (en attente du projet pédagogique complet)
- Sollicitation d'une participation exceptionnelle de la codecom

La proposition est de subventionner à hauteur de 120€ par enfant (crédit plafonné classe thématique transplantée)

M. le Président ajoute que c'est la 1^{ère} fois qu'il y a un projet comme tel à l'école Michèle Drouet. Les autres RPI ont déjà bénéficié du soutien de la codecom, il semble normal de faire de même pour les Islettes.

Délibération : Attribuer une subvention de 120€ maximum par élève pour 37 élèves de l'Ecole Michèle Drouet, Dire que les subventions seront versées sur production d'un justificatif indiquant la position de l'Inspection Académique et d'un justificatif des dépenses engagées, Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Suppressions de poste et classe Ecole Michèle Drouet 2014/2015 :**

M. le Président indique que les effectifs sont très bas sur l'école Michèle Drouet. La directrice de l'école a elle-même annoncé que c'était incontournable au vu de la baisse du nombre d'enfants. Actuellement 110 enfants sont inscrits au RPI Les Islettes. Le poste supprimé sera redéployé sur une autre école du département.

- **Alerte sur poste école et classe RPI Aubréville-Neuvilly 2014/2015 :**

M. le Président informe l'assemblée qu'une alerte est faite depuis 2 ans. Il faut donc être vigilant. Certaines classes ne comptent qu'entre 13 et 15 enfants.

Mme Masi explique que la Meuse est bien dotée mais il existe des déséquilibres qu'il faut corriger.

- **Demande d'avis des conseils d'école pour l'utilisation des locaux scolaires pour le périscolaires et ACM :**

A la demande de M. le Président, Mme Aimont explique que la mise en œuvre des activités périscolaires et d'accueil collectif de mineurs développées dans le cadre des compétences « SCOLAIRE » et « COHESION SOCIALE » conduit les services de la communauté de communes à devoir utiliser certains locaux communs et certaines salles de classe en dehors des heures où ils sont affectés à la formation initiale des élèves. La mise en œuvre de cette possibilité relève d'un avis école par école. Une convention sera donc mise en place pour fixer les conditions d'utilisation des locaux.

Mme Briole s'inquiète de l'achat du terrain pour la construction de la nouvelle école primaire de Clermont.

M. le Président répond que la codecom est en attente du PLU (plan local d'urbanisme) de la commune de Clermont pour acheter le terrain dans des conditions normales. M. Lhuillier ajoute que le PLU aurait du être terminé fin 2013, mais du retard a été pris avec un changement de réglementation pour les surfaces réservées aux terres agricoles. Une expropriation ne peut avoir lieu sur des terres agricoles pour en faire du terrain constructible. M. Fourmet indique que dès qu'il y a un POS (Plan d'Occupation des Sols), les communes sont contraintes par un règlement.

Mme Briole s'interroge quant à l'aveir du terrain de l'IGESA. M. le Président explique que cela servirait à élargir la route, et peut être créer une zone de construction. Une maison a été préservée en bas du terrain, elle serait à abattre car en très mauvais état.

5) Administration et finances :

- **Compte administratif budget principal 2013 et CDG :**

M. le Président sort de la salle du conseil communautaire.

A la demande de M. Drouet, Mme Aimont présente le compte administratif du budget principal 2013 :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 940 114,14	G	1 950 008,47
	Section d'investissement	B	1 448 969,56	H	1 481 794,66
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2012	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	216 369,38 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	38 031,97 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			3 427 115,67 = A+B+C+D		3 648 172,51 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 097 308,03	L	1 139 239,73
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2014		1 097 308,03 = E+F		1 139 239,73 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		1 940 114,14 = A+C+E		2 166 377,85 = G+I+K
	Section d'investissement		2 584 309,56 = B+D+F		2 621 034,39 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		4 524 423,70 = A+B+C+D+E+F		4 787 412,24 = G+H+I+J+K+L

Délibération : D'adopter le compte administratif 2013 du budget principal, conforme aux comptes de gestion,

Vote : unanimité

- **Compte administratif budget annexe Ordures Ménagères 2013 et CDG :**

Elle présente également le compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères 2013 :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 434 143,48	G 599 188,44	G-A 165 044,96
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 172 975,52	H 95 930,89	H-B -77 044,63

REPORTS DE L'EXERCICE 2012	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 13 555,50 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 607 119,00	Q= G+H+I+J 708 674,83	=Q-P 101 555,83

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2014	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 434 143,48	= G+I+K 599 188,44	165 044,96
	Section d'investissement	= B+D+F 172 975,52	= H+J+L 109 486,39	-63 489,13
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 607 119,00	= G+H+I+J+K+L 708 674,83	101 555,83

Délibération : D'adopter le compte administratif 2013 conforme aux comptes de gestion,
Vote : unanimité

- **Compte administratif budget annexe Bâtiment Industriel 2013 et CDG :**

Elle présente enfin le compte administratif du budget annexe Bâtiment industriel 2013 :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 44 588,00	G 45 471,41	G-A 883,41
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 32 687,55	H 31 967,74	H-B -719,81

REPORTS DE L'EXERCICE 2012	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 8 601,97 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 3 211,74 (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 80 487,29	Q= G+H+I+J 86 041,12	=Q-P 5 553,83

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2014	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 44 588,00	= G+I+K 54 073,38	9 485,38
	Section d'investissement	= B+D+F 35 899,29	= H+J+L 31 967,74	-3 931,55
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 80 487,29	= G+H+I+J+K+L 86 041,12	5 553,83

Délibération : D'adopter le compte administratif 2013 conforme aux comptes de gestion, Vote : unanimité

• **Affectation de résultat budget principal 2013 :**

M. le Président revient dans la salle.

Mme Aimont, présente les propositions d'affectations de résultat pour le budget principal 2013 :

	RESULTAT ANTERIEURS	VIREMENT SFà SI	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 38 031,97 €		32 825,10 €	1097 308,03 € 1139 239,73 €	41 931,70 €	36 724,83 €
FONCT	323 731,35 €	107 361,97 €	9 894,33 €			226 263,71 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, l'affectation de résultats se fait comme suit :

	226 263,71 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	5 206,87 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	221 056,84 €
Total affecté au c/ 1068 :	5 206,87 €

• **Affectation de résultat budget Ordures Ménagères 2013 :**

Elle présente ensuite les affectations de résultats pour le budget annexe Ordures Ménagères 2013 :

	RESULTAT ANTERIEURS	VIREMENT SFà SI	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	13 555,50 €		- 77 044,63 €		- €	- 63 489,13 €
FONCT	88 159,89 €	88 159,89 €	165 044,96 €			165 044,96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
 l'affectation de résultats se fait comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	165 044,96 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	63 489,13 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	81 510,87 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	20 044,96 €
Total affecté au c/ 1068 :	145 000,00 €

• **Affectation de résultat budget Bâtiment Industriel 2013 :**

Enfin, elle présente les affectations de résultats pour le budget annexe Bâtiment Industriel 2013 :

	RESULTAT ANTERIEURS	VIREMENT SFà SI	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 3 211,74 €		- 719,81 €		- €	- 3 931,55 €
FONCT	11 813,71 €	3 211,74 €	883,41 €			9 485,38 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat

d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, l'affectation de résultats se fait comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	9 485,38 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 931,55 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	5 553,83 €
Total affecté au c/ 1068 :	3 931,55 €

Délibération : affectations des résultats 2013.

Délibération : budget général :

Vote : unanimité

Délibération : budget annexe OM :

Vote : unanimité

Délibération : budget annexe industrie :

Vote : unanimité

M. le Président remercie Mme la DGS et la comptable de la Codecom pour leur travail. Une gestion au cordeau des finances est effectuée. Les impôts sont levés pour les utiliser et non pas pour mettre en réserve.

M. Fourmet demande de quelle manière la somme liée au préjudice de la déchèterie sera utilisée. M. le Président indique que cette somme servira à réaliser une étude ainsi que les travaux de la future déchèterie. Cette dernière couvrira un territoire plus étendu.

- **Indemnités de conseil JP Régnier au titre de 2013 :**

A la demande du Président, Mme Aimont présente la proposition d'indemnité de 640,25 € brut pour le trésorier du centre des finances publiques de Clermont, au titre de la mission de conseil effectuée en 2013.

Quelques élus manifestent leur mécontentement quant à l'action du trésorier, tant au niveau des conseils donnés que de sa présence très minime pour accompagner les collectivités. Il faudrait faire remonter l'information à l'échelon supérieur.

M. le Président tempère ces dires, en expliquant que le contact ne doit pas être rompu et que les prochaines équipes ne doivent pas pâtir d'un vote négatif.

Délibération : Demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, Accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Jean-Paul REGNIER, Receveur municipal, soit 640.25€ brut et 583.54€ net pour 2013.

Vote : Pour : 7
Contre 6
Abstention 19

- **Recrutement d'un non titulaire poste agent de développement :**

M. le Président informe le bureau de la procédure engagée pour le recrutement d'un technicien et l'offre diffusée par le centre de gestion de la fonction publique de la Meuse.

A l'issue de cette procédure de recrutement et en l'absence de candidature statutaire, le poste ne peut pas être pourvu par un fonctionnaire, l'exercice des fonctions sera proposé à un agent non titulaire aux conditions suivantes :

Nature des fonctions	Agent de développement local
Niveau de recrutement	Bac+3 à +5
Niveau de rémunération	Echelon 3 du grade de technicien (IB/IM : 347/325)
Temps de travail hebdo	35/35ème
Date d'embauche	20 février 2014
Durée du contrat	1 an

Délibération prise en réunion de bureau du 13 février 2014 :

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, D'approuver les conditions de recrutement susmentionnées dans la limite des crédits ouverts, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

- **Recrutement médecin vacataire pour micro crèche :**

M. le Président informe le bureau de la nécessité de recruter et de fixer la rémunération d'un médecin vacataire pour l'accompagnement ponctuel du service « micro crèches ».

Nature des fonctions	Médecin
Niveau de recrutement	Candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un des Etats membres de la communauté européenne ou l'un des autres Etats partie à l'accord sur l'Espace économique européen et visé à l'article L.4131-4 du code de santé publique
Niveau de rémunération	36.50€ brut/heure de vacation
Temps de travail	9 heures de vacation par mois
Date d'embauche	17 février 2014 pour une durée de 1 an

Délibération prise en réunion de bureau du 13 février 2014 :

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, D'approuver les conditions susmentionnées pour le recrutement d'un médecin vacataire dans la limite des crédits ouverts, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

- **Ouverture d'un poste de rédacteur principal et régime indemnitaire :**

M. le Président propose la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe sur la fonction d'agent de développement local dans les conditions suivantes :

- DHS :35/35^{ème}
- À compter du 1^{er} avril 2014
- Régime indemnitaire à créer : Proposition de compléter la délibération n°2012-077 dans les termes suivants :

Filières	Grades	Montants de référence - Communauté de communes Centre Argonne*
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe jusqu'au 4ème échelon	700€

Filières	Grades	Montants de référence – CC Centre Argonne*
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à partir du 5 ^{ème} échelon	850€

D'utiliser les mêmes critères d'attribution que pour la prime de base « IAT » (manière de servir et technicité).

Toutes les dispositions communes du régime indemnitaire fixées par la délibération n°2012-077 sont applicables au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe.

Délibération : Valider la création de poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe dans les conditions susmentionnées, Vu le décret 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'IFTS, de créer le régime indemnitaire sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe dans les conditions susmentionnées, Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Ouverture de postes Microcrèche – Adjoint d'animation 35h00/Adjoint d'animation 15h00 :**

A la demande de M. le Président, Mme Aimont informe de la nécessité de créer deux postes d'adjoint d'animation :

- Un poste « animateur petite enfance » sur le grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe
 - DHS 35/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2014
- Un poste « animateur petite enfance » sur le grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe
 - DHS 15/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2014

Délibération : Créer les postes dans les conditions susmentionnées, Autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Ouverture de postes suite CAP avanc. Grade Atsem principal 2^{ème} classe – Atsem principal 1^{ère} classe :**

A la demande de M. le Président, Mme Aimont informe des propositions d'ouvertures de poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe et ATSEM principal 2^{ème} classe suite à un avancement de grade.

- Grade ATSEM principal 2^{ème} classe, DHS 33.40/35^{ème} à compter du 01/04/2014
- Grade ATSEM principal 1^{ère} classe, DHS 28.48/35^{ème} à compter du 01/04/2014
- Grade ATSEM principal 1^{ère} classe, DHS 28/35^{ème} à compter du 01/04/2014

Délibération : Créer les postes dans les conditions susmentionnées, Autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Plan de financement Aménagement Point Public – Salle communautaire et demandes de subvention :**

A la demande de M. le Président, Mme Elkaim présente le projet de réhabilitation du point public et du bâtiment communautaire.

Le Point Public ouvert depuis Avril 2006, accueille les permanences régulières et décentralisées de différents services, tels que

- Mission Locale pour les jeunes de 16 à 25 ans sans emploi,
- Pôle Emploi,
- Le Relais d'assistantes Maternelles,
- le CEDIFF,
- la Sécurité Sociale, et jusque l'année dernière le service d'assistante sociale. Mais par manque de confidentialité dû à la configuration actuelle des locaux, la permanence assurée par l'assistante sociale a été transférée à la mairie de Clermont où un bureau fermé a pu être octroyé.
- D'autres organismes l'utilisent ponctuellement : la maison de l'emploi, l'UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale)...

Point Public : Les travaux seraient les suivants, construire des cloisons pour créer deux véritables bureaux fermés. Cela permettrait de créer une vraie salle d'attente à l'entrée du bâtiment. Avoir une entrée et une sortie différente serait aussi un atout.

Les dépenses seraient liées à la pose de cloisons phoniques et de portes, remplacement de quelques dalles de plafond.

Les travaux réalisés devraient permettre de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite le Point Public. Les portes intérieures qui seront installées seront adaptées aux personnes à mobilité réduite. Les allées seront larges d'au moins 1m40. Une marche se situe à l'entrée du bâtiment, elle sera corrigée par une passerelle adaptée.

- La salle communautaire se situe dans le même corps de bâtiment que le Point Public et accueille à l'occasion des réunions d'informations ou de formations des associations, et divers organismes
 - Office de tourisme,
 - Pays de Verdun,
 - Association PNR Argonne, Argonne Fan Nature,...
 - CEDIFF.
- La salle multimédia est mise à disposition pour des associations dans le cadre des TAP. La salle (petite salle de réunion) qui servait anciennement au psychologue scolaire et qui peut contenir 10 à 15 personnes est prêtée à divers organismes (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Aire et de ses Affluents...) pour la tenue de réunions...
- Le remplacement des 32 fenêtres et des 32 barres d'appui s'avèrent nécessaires au vu de la dégradation observée. Dans la salle communautaire Christian Théron et la petite salle de réunion, le sol sera intégralement changé et une isolation supplémentaire sera effectuée. Des travaux plus ponctuels de peinture et de plâtrerie permettront de rendre le 1er étage du bâtiment plus accueillant et en meilleur état. Le 1er étage sera rendu accessible via l'installation d'un escalier mécanique.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

POSTES DE DEPENSES	Montant HT	RECETTES/ Financiers	Montant HT	%
GROS ŒUVRE		CRL	14 184 €	19,59%
Aménagement d'une rampe extérieure avec palier de repos conforme à la réglementation.	1 200 €	DETR	28 960 €	40%
MENUISERIE EXTERIEURE				
Remplacement des châssis par des menuiseries bois isolantes.	31 600 €			
Remplacement de la porte d'accès au RDC pour la rendre accessible aux PMR, menuiserie bois isolante.		CG 55	10 000 €	13,80%
PLATRERIE - ISOLATION - PEINTURE		total fonds publics	53 144,00 €	73,40%
Cloisonnement placo-plâtre sur rails.	7 100 €	EDF (fonds privés)	4 776 €	6,60%
Adaptation des faux plafonds au droit des cloisons créées. Portes de distribution. Peinture murs.		Autofinancement	14 480 €	20%
ELECTRICITE				
Adaptation des commandes électriques	17 000 €			
Installation d'un escalier mécanique.				
REVETEMENTS DE SOLS				
Dépose des revêtements existant y compris support bois . Réalisation de chape sèche isolante.	8 200 €			
Revêtement PVC U4P3.				
Sous total travaux	65 100 €			
Honoraires Maître d'œuvre	5 300 €			
Honoraires SPS et divers	2 000 €			
TOTAL HT	72 400 €	Total HT	72 400,00 €	
TVA 20%	14 480 €	TVA 20%	14 480 €	
TOTAL TTC	86 880 €	TOTAL TTC	86 880 €	

Délibération : De valider le plan de financement, De demander une subvention DETR au titre de l'année 2014 à hauteur de 40% du montant HT des travaux soit un montant de 28 960€, De demander une subvention au Conseil Régional de Lorraine à hauteur de 19.59% du montant HT des travaux soit un montant de 14 184€, De demander une subvention au Conseil Général à hauteur de 13.80% du montant HT des travaux soit un montant de 10 000€, De demander un soutien à EDF à hauteur de 6.60% du montant HT des travaux soit un montant de 4776€.

Vote : Unanimité

6) Rivières/SPANC :

- **Convention mise à disposition plan d'eau des Bercettes par la commune de Neuville :**

A la demande de M. Jeannesson Vice-président en charge de l'environnement, Mme Aimont présente à l'assemblée la convention entre la commune de Neuville et la codecom pour l'étang des Bercettes.

- dans le cadre de la compétence exercée par la CC Centre Argonne en matière de cours d'eau et d'espaces naturels

Délibération : Valider la mise en place d'une convention de mise à disposition gracieuse de l'étang des Bercettes entre la commune de Neuville et la communauté de communes du Centre Argonne, Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Plan de financement Bas Bois – Bercettes aménagement découverte tranche 3 demandes de subvention :**

A la demande de M. Jeannesson, Mme Aimont présente le projet d'aménagement touristique autour de l'étang des Bercettes :

- 3 parcours sur caillebotis pour 150 mètres linéaires,
- création d'un nouveau cheminement, avec un parcours adapté au public en situation de handicap.
- 4 panneaux d'information sur site et un livret de découverte.
- installation d'un observatoire consacré à l'observation de la faune du site (avifaune, mammifères).

Ces aménagements futurs permettront de rendre plus attractif le site et de contribuer à sa mise en valeur environnementale et touristique. Les travaux seront réalisés du mois de juin au mois de septembre 2014. Le coût prévisionnel de l'opération (tranche 3) s'élève à 111 029,36 € HT.

Rappel historique du dossier

- Une première tranche a été réalisée, concernant l'aménagement des mares et du boisement alluvial.
- La deuxième phase liée à l'aménagement du Bas Bois et de la roselière est commencée. L'enquête publique est terminée.

La dernière phase concerne le cheminement autour de l'étang et le programme d'interprétation du site.

Mme Elkaim présente le plan de financement de ce projet :

POSTES DE DEPENSES	Montant HT	RECETTES/ Financeurs	Montant HT	%
Cheminement avec aménagement de 3 parcours sur caillebotis (passage adapté aux personnes à mobilité réduite et 3 passerelles en bois)	75 000,0 €	DETR	36 323.49 €	32.72%
démarche d'interprétation avec conception de quatre panneaux et un livret + impressions	21 000,0 €	LEADER	27 500,00 €	24.77%
mise en place d'un observatoire	10 000 €	CG 55	25 000,00 €	22.52%
		Total fonds publics	88 823.49 €	80.00%
Maîtrise d'œuvre	5 029.36€	Autofinancement	22 205,87€	20.00%
Total HT	111 029.36 €	Total	111 029.36 €	100.00%
TVA 20%	22 205,87 €	TVA 20%	22 205,87 €	
Total TTC	133 235.23 €	Total TTC	133 235.23 €	

Délibération : De valider le plan de financement, De demander une subvention DETR au titre de l'année 2014 à hauteur de 32.72 % du montant HT des travaux soit un montant de 36 323.49 €, De demander une subvention Leader GAL du Pays de Verdun à hauteur de 24.77% du montant HT des travaux soit un montant de 27 500 €. La structure s'engage à prendre en charge la différence induite par le refus d'une ou des subventions sollicitées.

Vote : Unanimité

- **Plan de financement Etude Biesme Le Neufour demandes de subvention :**

M. Jeannesson présente le projet d'étude sur la Biesme à hauteur de la station de pompage de Le Neufour.

Les objectifs poursuivis :

- La communauté de communes souhaite engager une étude sur le secteur de Le Neufour pour déterminer les causes des désordres observés sur la berge à la hauteur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

de la station de pompage. Cette mission de maîtrise d'œuvre sera suivie de travaux de protection de la berge.

- Le coût prévisionnel de la MOE s'élève à 15 000 € HT.
- En terme de calendrier : MOE phase conception jusqu'en Août 2014 puis lancement consultation phase travaux fin août et travaux en septembre 2014 si une déclaration est suffisante (les travaux pourraient être reportés à 2015 si il y a nécessité d'obtenir une autorisation).
- Pour le Claon, il n'y a pas d'intérêt général donc pas de financement possible (possibilité de faire un chantier participatif)

Rappel historique du dossier

- Une étude globale du linéaire de la Biesme avait été effectuée en 2004 par le bureau CEDRAT développement. DIG permettant l'intervention de la codecom pour des travaux sur les berges, en partenariat avec le SMAVAS (Marne).
- A la demande des différents financeurs une étude globale va être relancée en 2014 pour avoir une vision plus large de la problématique d'effondrement de berges.

Mme Elkaim présente le plan de financement de ce projet :

Dépenses		Recettes		
Mission de maîtrise d'œuvre des travaux ponctuels de protection de berge de la Biesme à Le Neufour (station de pompage AEP)	15 000 €	CG 55	3 600,00 €	20,00%
		Entente Oise Aisne	3 600,00 €	20,00%
		Agence de l'eau Seine Normandie	7 200,00 €	40,00%
		Total fonds publics	14 400,00 €	80,00%
		Autofinancement	3 600,00 €	20,00%
total HT	15 000,00 €			
TVA 20%	3 000,00 €			
Total TTC	18 000,00 €	Total	18 000,00 €	

Délibération : De valider le plan de financement, De demander une subvention au CG 55 à hauteur de 20 % du montant HT des l'étude soit un montant de 3 600 €, De demander une subvention à l'Entente Oise Aisne à hauteur de 20% du montant HT de l'étude soit un montant de 3 600 €. De demander une subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 40% du montant HT de l'étude soit un montant de 7 200 €.

Vote : Unanimité

7) Cohésion sociale/Culture :

- **BAFA – session approfondissement J. Arnould – G. Charlent :**

A la demande de M. le Président, Mme Warnier, agent de développement durable présente la continuité des formations BAFA pour le personnel de la codecom. 2 animateurs seront inscrits à la session d'approfondissement organisée du 5 au 10 mai 2014 par la MJC de Belleville sur Meuse.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

Le prix du stage « BAFA Approfondissement » est de 410,00 € par personne. Chacun des stages est co-financé par la CAF dans le cadre du CEJ 2011-2014.

M. le Président ajoute qu'une grande partie du personnel codecom est diplômé du BAFA et/ou BAFD.

Délibération : Décider d'inscrire les formations BAFA au plan de formation 2014, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

- **Convention CLE :**

Mme Warnier informe le conseil communautaire du projet de convention entre l'association Centre Ludo Educatif de Les Islettes et la Communauté de communes pour l'action : Accompagnement à la scolarité, et portant sur les conditions de remboursement de frais de fonctionnement de l'association par la communauté de communes.

Le CLE a informé la Communauté de communes Centre Argonne par courrier du 25/09/2013 qu'après concertation entre enseignants, la directrice de l'école des Islettes informait le CLE qu'il n'y aurait plus d'aide aux devoirs (à compter de la rentrée scolaire 2013/2014). Aussi le soutien apporté correspondrait au remboursement de frais de fonctionnement de l'association par la Communauté de Communes pour la période du 1er janvier au 31 août 2013.

La somme proposée pour l'accompagnement à la scolarité au titre de 2013 est de 1 350 € maximum pour des actions retenues par la collectivité en raison de leur caractère éducatif et précise que si le bilan budgétaire des activités concernées est positif, il ne sera versé aucun remboursement de frais à l'association.

Délibération : Approuver le projet de convention, Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Microcrèche de Dombasle : projet éducatif, règlement intérieur :**

Mme Warnier informe les membres du conseil communautaire de l'ouverture prochaine d'un nouveau service à la population : la « Microcrèche » à Dombasle.

Afin de pouvoir procéder à l'ouverture de l'établissement, il est nécessaire de recueillir l'avis motivé du Président du Conseil général de la Meuse sur le fonctionnement de l'établissement.

A la demande de Mme Colson, Vice-présidente en charge de la cohésion sociale, Mme Warnier présente aux membres du bureau le projet éducatif et le règlement intérieur de la Microcrèche.

Les portes ouvertes auront lieu le Mercredi 19 Mars 2014 de 17h à 19h.

Délibération : Approuver le projet éducatif et le règlement intérieur, Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

• **Conventions AFR : POLE EMPLOI – CLAS – CLSH - LAEP :**

A la demande de Mme Colson, Vice-présidente en charge de la cohésion sociale Mme Warnier présente les projets de conventions avec l'association Familles Rurales de Clermont pour :
- Le fonctionnement du relais « Pôle emploi » dont la permanence est assurée par l'animatrice de Familles Rurales.

Il propose une convention concernant l'animation et le fonctionnement du relais ANPE-POLE EMPLOI avec Familles rurales pour l'année 2013.

La somme proposée pour l'activité « Relais POLE EMPLOI » au titre de l'année de fonctionnement 2013 est de 2 500 € maximum.

Si le bilan budgétaire des activités concernées est positif, il ne sera versé aucun remboursement de frais à l'association.

- Le fonctionnement du CLAS, CLSH, LAEP, Camps ados,

Le soutien portant sur les conditions de remboursement de frais de fonctionnement de l'association par la Communauté de Communes pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, ainsi que les conditions du versement d'un acompte au titre du remboursement des frais de fonctionnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

- La somme proposée pour l'activité accompagnement à la scolarité (CLAS) au titre de l'année de fonctionnement 2013 est de 2 000 € maximum.

La somme proposée pour les activités des CLSH (Centres aérés), Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP), camps ados, au titre de l'année de fonctionnement 2013 est de 13500 € maximum.

Si le bilan budgétaire des activités concernées est positif, il ne sera versé aucun remboursement de frais à l'association.

L'association pourra solliciter la Communauté de communes pour le versement d'un acompte plafonné à 3 500 € au titre du remboursement de leurs frais de fonctionnement de l'année 2014.

L'association Familles Rurales gère une grande partie du secteur cohésion sociale sur le territoire Centre Argonne.

Délibération : Valider les conventions à intervenir avec l'association Familles Rurales, Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Une présentation de l'avancée des travaux à la maison de santé rurale de Clermont et au cabinet médical et micro crèche à Dombasle a été faite.

Le Président de l'APSCA a été présent tout au long des réunions de chantier. Les professionnels de santé se sont déjà appropriés les locaux.

Les portes ouvertes se dérouleront le samedi 15 Mars 2014 de 10h à 12h et de 14h à 16h.

8) Questions diverses :

• **Musée de la Faïence dite des Islettes :**

M. Drouet, informe de l'avancée de ce projet. Le testament laissé par les anciens propriétaires attribue les pièces (2 175 pièces), la maison de maître et la chapelle conjointement à la Codecom et au Conseil général, à la condition qu'un musée de la faïence voit le jour d'ici 2 ans. Cette réalisation n'est pas possible dans ce délai, surtout si la labellisation musée de France est obligatoire.

Il est donc envisagé de renoncer au testament avec pour conséquence le legs des 2 175 pièces au musée de Lunéville, l'immobilier revenant à la famille. Une convention avec le musée de Lunéville serait envisageable afin de mettre à disposition de la Codecom et/ou du CG 55 la collection.

- **Kaiser Tunnel :**

M. Drouet explique que l'étude de diagnostic menée par l'architecte est terminée. Les préconisations sont importantes d'un point de vue financier et des travaux à effectuer (travaux lourds de tunnel en béton à l'entrée et à la sortie du Kaiser Tunnel). Une rencontre a eu lieu avec la Mission Histoire, la DRAC et les services architecturaux du département pour essayer de réfléchir à l'avenir qu'il faut donner à ce site. Les différents projets doivent mûrir, et nous ne devons pas nous précipiter pour ne pas faire n'importe quoi.

M. le Président remercie les élus pour leur participation et clôt la séance à 21 h 45.

Bon pour diffusion
A Clermont en Argonne

Le Président
Dominique Durand

